

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La presse canadienne ayant annoncé l'imminence d'un communiqué sur des consultations menées avec d'autres pays, j'aimerais savoir comment ces pays ont réagi devant la suggestion qui leur a été faite de réduire, eux aussi, leurs emblavures?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, c'est l'un des sujets que j'ai abordés à Washington. Il me semble que, depuis quelque temps déjà, les pays exportateurs dont la production est excédentaire se sont rendu compte qu'il importait de faire quelque chose. Je suis sûr que, dans ce domaine, la coopération internationale va se développer considérablement.

L'OFFRE DU BLÉ DES CULTIVATEURS AUX MÉTIS

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il eu des entretiens avec ses homologues ou les premiers ministres des trois gouvernements des Prairies sur le problème de l'assistance aux personnes dans le besoin, bien que certains programmes de ces gouvernements semblent indiquer que les gens bien-portants devront se passer d'aide.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu d'entretiens sur ce point avec les trois ministres en cause.

LE BLÉ—LES PERSPECTIVES DE VENTE À LA ROUMANIE

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre chargé de la Commission du blé? La Commission a-t-elle vérifié s'il existe, comme il en a été question, une possibilité de vendre 200 millions de boisseaux de blé à la Roumanie? Si oui, quels renseignements a-t-elle obtenus?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): J'ai lu dans les journaux d'aujourd'hui des déclarations au sujet d'un projet de vente à la Roumanie de blé canadien devant être revendu à d'autres pays à des prix considérablement inférieurs aux prix actuels du marché. Le commissaire au commerce, ainsi que deux membres de la Commission canadienne du blé qui se sont rendus en Europe orientale, ont étudié à fond la question de la proposition roumaine d'acheter du blé canadien. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que j'ai été consterné par certains commentaires de la presse à l'appui d'une proposition qui entrai-

nerait une baisse de jusqu'à 50c le boisseau du prix du blé, sans aucune augmentation du volume des ventes. Je suis parfaitement d'accord avec la décision de la Commission du blé de rejeter cette proposition et je suis persuadé que ceux qui sont en faveur d'une commercialisation ordonnée seront de mon avis. En tant que ministre responsable envers le Parlement pour les activités de la Commission canadienne du blé, je suis particulièrement vexé d'entendre suggérer que les commissaires restent assis dans leurs bureaux au lieu de rechercher activement des débouchés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le ministre veut faire une déclaration, il faudrait la faire, je pense, à l'appel des avis de motions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question complémentaire à laquelle la réponse peut être bien courte, j'en suis sûr. En vue de neutraliser le sentiment de frustration et d'aliénation qui s'accroît dans l'Ouest, le ministre voudrait-il s'assurer que sa déclaration comprenne une mesure d'aide substantielle dans une grande variété de domaines pour une industrie agricole dans le marasme.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà signalé, tous les aspects du problème sont pris en considération et j'espère, bien entendu, inclure tous les problèmes de l'industrie agricole dans les futures déclarations.

LE BLÉ—LA RÉPARTITION DES WAGONS FERMÉS—LA DÉSIGNATION D'UN RÉGISSEUR

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre d'État chargé de la Commission du blé une question supplémentaire? Comme il a déclaré que l'attribution de wagons fermés à certains points de livraison relevait des sociétés d'éleveurs et, dans un cas particulier, du syndicat du blé de la Saskatchewan, le ministre voudrait-il nous dire qui assume la responsabilité de la répartition des wagons fermés à l'heure actuelle? Est-ce le ministère de l'honorable représentant, la Commission du blé, les sociétés ferroviaires, les sociétés d'éleveurs ou d'autres organismes? Le ministre voudrait-il en même temps nous dire s'il est disposé à désigner un régisseur général du transport pour dissiper la confusion actuelle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, l'attribution de wagons fermés en régime de zones se fait sur une base coopérative. Un fonctionnaire de la Commission du blé est chargé de la direction. Lorsque des wagons sont attribués à une zone ou à des sociétés d'éleveurs particulières, il